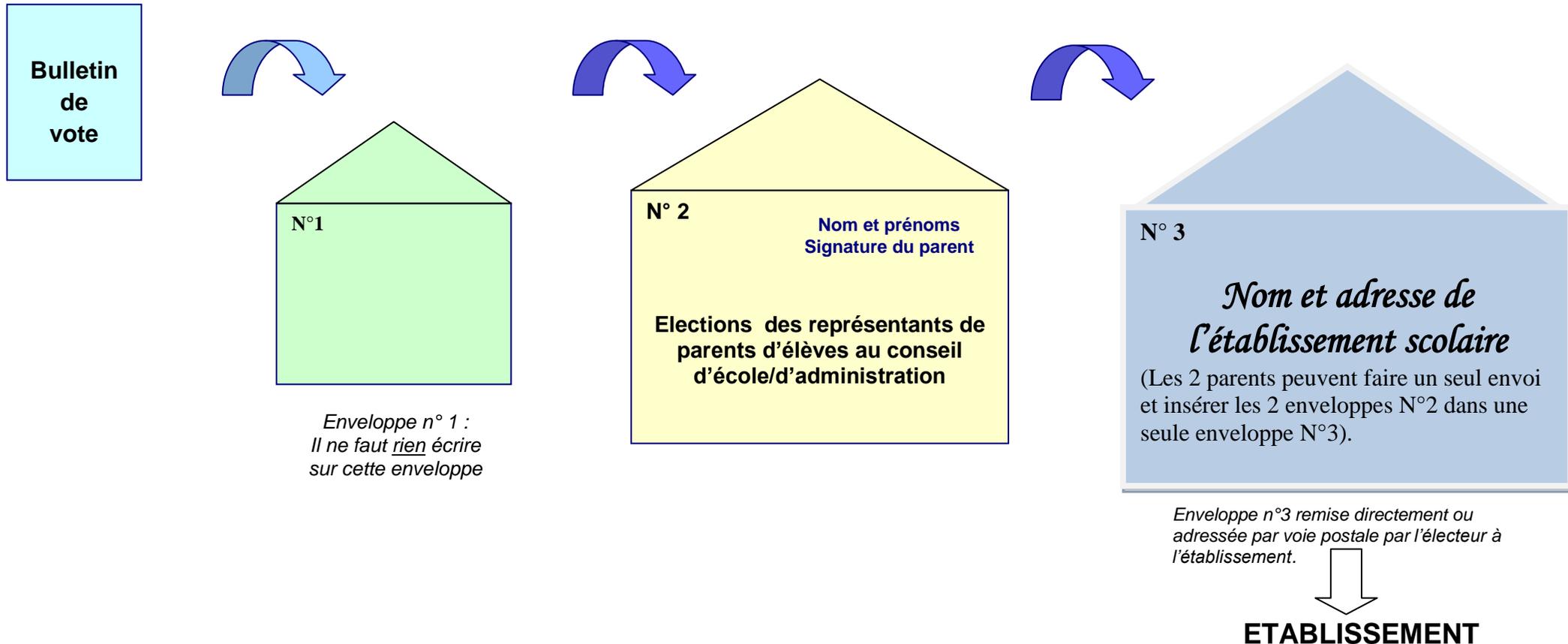


## Elections des représentants des parents d'élèves

# COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE ?

## Annexe n°4



Sur le bulletin de vote, il ne faut rayer aucun nom, ni ajouter aucune inscription.

Attention ! Si le vote arrive après l'heure de la clôture du scrutin, il ne pourra pas être pris en compte.